



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL N° 043/2026

Séance du 19 Mai 2026

Nomenclature « actes » :
4.2 Personnel contractuels

L'an 2026 le 19 Mai à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier CORBEAUX, Maire.

Date de convocation :

07/05/2026

Date d'affichage :

07/05/2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Présents :	21
Pouvoirs :	2
Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

Présents :

MM. : CORBEAUX Didier, NARDUCCI Laura, ROUSIES Jérémy, LA GUERCHE Chrystel, LAURENT Jean-Christian, ABARO Nadège, MARIE Stéphane, WILMOTTE Christine, GREVREND Stéphane, HERBECQ Emmanuel, HASSAINI Lila, CROIX Jean-Marc, GHAFLA Nordine, PAUMAT AJAX Aude, GUEGANT Kathleen, OLIVIER Emmanuel, BROSGOL Laetitia, ELIE Inès, CROIX Evelyne, CHOINET Muriel, GERARDIN Frédéric, NEMES Mickaël, OURRAD Séverine.

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

M. GREVREND Stéphane à M. GHAFLA Nordine, Mme PAUMAT AJAX Aude à Mme LA GUERCHE Chrystel

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Secrétaire de séance :

Mme LA GUERCHE Chrystel

Objet : DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques et administratifs pour permettre aux agents de prendre leurs congés, mais aussi assurer les missions pour la période du Lundi 06 juillet 2026 au vendredi 28 Aout 2026 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

Qu'en prévision de la période estivale, et conformément à nos obligations de continuité du service public, il est nécessaire de définir l'organisation des services pour la période estivale courant du lundi 06 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026.

La présente délibération vise à acter les mesures de renforcement et d'adaptation nécessaires pour répondre à deux impératifs conjoints :

Le respect du droit au repos des agents

Le droit à congés est une composante essentielle de la qualité de vie au travail. Il est de notre responsabilité de permettre aux agents municipaux de bénéficier de leurs périodes de repos, tout en organisant les roulements nécessaires pour garantir qu'aucun service ne se trouve en situation de rupture.

La continuité et la qualité du service public

La saison estivale ne marque pas une interruption de l'activité communale. À cet effet, l'organisation proposée repose sur trois piliers :

Pôle Administratif : Maintien d'un accueil permanent en mairie pour répondre aux besoins des administrés et assurer le traitement des dossiers courants. Une attention particulière sera portée à la préparation de la rentrée scolaire et administrative de septembre, afin de garantir un démarrage optimal pour les services.

Pôle Technique : l'été constitue une fenêtre opérationnelle privilégiée pour les travaux de maintenance, l'entretien des espaces verts, les manifestations et les interventions sur le patrimoine communal. Le renforcement des équipes techniques permettra d'optimiser ces interventions en profitant d'une moindre fréquentation des bâtiments publics, tout en assurant la réactivité nécessaire face aux aléas estivaux.

Une gestion optimisée

Cette organisation repose sur une planification concertée entre la Direction Générale des Services et les agents, permettant d'anticiper les besoins en renforts si nécessaire. L'objectif est d'allier sobriété organisationnelle et efficacité opérationnelle, en s'assurant que chaque euro investi dans ces ressources humaines contribue directement au maintien de la qualité de service rendue aux habitants.

L'adoption de ce dispositif permettra de traverser la période estivale 2026 avec rigueur, en assurant la continuité de nos engagements envers les administrés, tout en garantissant le bien-être de nos collaborateurs, acteurs essentiels du service public local.

Propose :

- De l'autoriser à recruter, des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité du lundi 06 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026 en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique.
- De créé au maximum 10 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent aux services techniques ;
- De créé un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif polyvalent pour les services administratifs ;

- **De** le charger de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement. La rémunération sera limitée au premier indice du grade de référence.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions reprises ci-dessus.

- **Crée :**

- **Au** maximum 10 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent aux services techniques ;
- Un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif polyvalent pour les services administratifs ;
- **Chargé** Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement. La rémunération des candidats sera limitée au premier indice du grade de référence.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- **Charge** Monsieur Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le responsable du SGC d'Avesnes-sur-Helpe après exercice du contrôle de légalité de Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe.

Fait les jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,



Chrystel LA GUERCHE

Le Maire,



Didier CORBEAUX

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Boussois - Mairie
Utilisateur : UT_215901042 UT_215901042

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0432026
Objet :	DEL 043/2026 : DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	059-215901042-20260519-DEL0432026-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901042-20260519-DEL0432026-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del0432026.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901042-20260519-DEL0432026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	842.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	21 mai 2026 à 13h29min46s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 mai 2026 à 13h29min47s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur BRUNO SPILMONT
En attente de transmission	21 mai 2026 à 13h29min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mai 2026 à 13h29min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mai 2026 à 13h29min53s	Reçu par le MI le 2026-05-21